

Dossier C.G.O.S 2012 > mode d'emploi

et demande de prestations Études-éducation-formation

Madame, Monsieur,

Pour mieux vous servir, le C.G.O.S **automatise l'enregistrement de votre dossier** par une lecture optique (scanner). Il est donc très important de respecter les consignes ci-dessous. Pour mémoire, les couples d'agents reçoivent un seul dossier C.G.O.S.

CONSIGNES A RESPECTER

D E N I S

Ecrivez en **MAJUSCULE**, une lettre par case.



Ecrivez uniquement au **stylo noir** (pas de feutre).



Ne rayez pas les cases ou pavés sans objet, laissez-les vides.



N'utilisez **ni correcteur d'écriture, ni surligneur.**



N'utilisez **ni agrafe, ni ruban adhésif.**



Photocopiez vos justificatifs uniquement sur du papier blanc : ne transmettez aucun original.

Vous souhaitez nous écrire ? Utilisez impérativement le cadre correspondance, en page 4.



Ne renvoyez que votre dossier C.G.O.S et les photocopies des justificatifs demandés dans l'enveloppe retour fournie, suffisamment affranchie. Tout autre document sera détruit.

JUSTIFICATIFS A JOINDRE

- la **photocopie de votre bulletin de paie de novembre 2011** ou de votre premier bulletin de paie, en cas de prise ou de reprise d'activité, **sauf précision contraire dans le cadre ③**,
- la **photocopie du bulletin de paie de novembre 2011 de votre conjoint, concubin ou pacsé**, uniquement **s'il est agent de la fonction publique hospitalière** en activité, sauf précision contraire en pied du cadre ④.

Et, si vous souhaitez bénéficier des prestations et actions avec conditions de ressources :

- la photocopie de toutes les pages de votre avis d'impôt 2011 sur le revenu 2010, daté et signé (même en cas de non-imposition),
- la photocopie de toutes les pages de l'avis d'impôt 2011 sur le revenu 2010 de votre conjoint, concubin ou pacsé, daté et signé, s'il a son propre avis d'impôt (même en cas de non-imposition).

Si vous demandez les prestations Etudes-éducation-formation :

- un certificat de scolarité 2011-2012 pour votre enfant :
 - de plus de 16 ans
 - de moins de 16 ans, s'il est lycéen
 - handicapé, quel que soit son âge, s'il est scolarisé en IME, IMP ou IMPRO,
- une facture d'internat ou une quittance de loyer de l'année 2011-2012 pour votre enfant scolarisé en lycée/enseignement général ou professionnel ou en études supérieures dans un établissement situé à plus de 30 kilomètres de votre domicile.

Vous pouvez connaître les dates de réception et d'enregistrement de votre dossier 2012 sur www.cgos.info, rubrique espace Agent.

Dossier C.G.O.S 2012 et demande de prestations Études-éducation-formation

> mode d'emploi

Pour toute information
 N° Indigo 0 825 046 046
 (0,15 €/min)

Page 1

Dossier à retourner dans l'enveloppe fournie, suffisamment affranchie, à :
C.G.O.S
Dossier annuel
TSA 44501
59781 LILLE CEDEX 9

Pages 2 et 3

Si vous demandez les prestations Études-éducation-formation, cochez obligatoirement la case OUI et renvoyez votre dossier au plus tard le 30 avril 2012

Vos coordonnées bancaires ont changé ou vous constituez votre premier dossier ? Complétez le cadre 2 et joignez un relevé d'identité bancaire.

Vérifiez les informations pré-imprimées, en particulier votre adresse. N'indiquez que les informations à modifier ou non pré-imprimées.

Pour permettre à votre conjoint, concubin ou pacsé de bénéficier des différentes prestations et actions proposées par le C.G.O.S, indiquez ou mettez à jour son nom et sa situation professionnelle.

Ne complétez ce cadre que si votre conjoint, concubin ou pacsé est agent ou retraité de la fonction publique hospitalière.

Datez et signez impérativement votre dossier.

Pour toute correspondance, merci d'utiliser le cadre page 4

Repérez votre revenu fiscal de référence

Sur votre avis d'impôt 2011 sur le revenu 2010, repérez le montant de votre revenu fiscal de référence (codé 25) et reportez-le dans le cadre 5 de votre dossier. Si vous vivez en concubinage, indiquez également le revenu fiscal de référence de votre concubin.

N'oubliez pas de joindre à votre dossier une copie de votre (ou vos) avis d'impôt !

 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
 Revenu fiscal de référence (25) : 14037

Identité des personnes vivant au foyer.
 Mentionnez ou vérifiez les nom, prénom et date de naissance.
Enfant handicapé.
 Précisez le taux de handicap. Si votre enfant a moins de 20 ans et un taux de handicap de 50 % minimum, renvoyez votre dossier au plus tard le 30 avril 2012.

Scolarité des enfants (année scolaire 2011-2012).

- vos enfants sont en crèche ou maternelle : ne cochez pas de cursus scolaire.
- Primaire** : du cours préparatoire au CM2
- Collège** : de la 6^e à la 3^e
- Lycée d'enseignement général ou technologique** : de la seconde à la terminale
- Lycée/enseignement professionnel** : BEP, CAP, écoles professionnelles délivrant un diplôme agréé par un ministère
- Études supérieures** : université, supérieur assimilé (écoles d'infirmières, d'ingénieurs, de commerce...), enseignement technique supérieur (BTS...)
- Hébergement** : concerne les enfants dont l'établissement scolaire est situé à plus de 30 km de votre domicile pour lesquels vous engagez des dépenses d'hébergement, et qui sont scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique, lycée/enseignement professionnel ou études supérieures.

Toutes demandes de prestations autres que les prestations Études-éducation-formation doivent être adressées au C.G.O.S de votre région.